

## RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

# A LA SUITE DES LOURDES CONDAMNATIONS PRONONCEES CONTRE LES AVOCATS EN TURQUIE

Adoptée par l'Assemblée générale du 18 novembre 2022

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale du 18 novembre 2022,**

**CONSTERNE** par les condamnations et les lourdes peines prononcées le 11 novembre 2022 par la Cour d'Assises N°18 d'Istanbul à l'encontre de 22 avocats, membres de la plus ancienne association d'avocats de Turquie, association des avocats progressistes (CHD).

**DEPLORE** la criminalisation de la profession d'avocat, cible d'accusations génériques collectives en Turquie où toute activité en faveur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales est réprimée par des mesures antiterroristes avec la participation complice d'un pouvoir judiciaire contrôlé par l'exécutif.

**APPORTE SON SOUTIEN INDEFECTIBLE** aux avocats Selçuk Kozağaçlı, président du CHD, en détention depuis près de 6 ans, condamné à 13 ans de prison; Barkın Timtik, condamnée à 20 ans et 6 mois; Oya Aslan, condamnée à 10 ans et 6 mois; Taylan Tanay, Nazan Betül Vangölü Kozağaçlı, Güçlü Sevimli, Gülvin Aydı, condamnés à 6 ans et 3 mois; Güray Dağ, Efkan Bolaç, Serkan Arıkanoglu, Mümin Özgür Gider, Metin Narin, Sevgi Sönmez, Alper Tunga Saral, Rahim Yılmaz, Selda Yılmaz, condamnés à 6 ans et 3 mois, Özgür Yılmaz, condamné à 1 an de prison, Naciye Demir et Şükriye Erden, condamnations prononcées préalablement.

**RAPPELLE** que le CNB et l'OIAD suivent conjointement les affaires CHD I et CHD II dans lesquelles 22 avocats ont été injustement poursuivis pour "terrorisme", ou "propagande de terrorisme" depuis 2013.

**RAPPELLE** le combat mené par Ebru Timtik, poursuivie dans le même dossier, décédée le 27 août 2020 après 238 jours de grève de la faim, en quête d'un procès équitable.

**CONSTATE AVEC UNE VIVE INQUIETUDE** que les faits reprochés à nos confrères injustement condamnés (participation à des conférences de presse, demander aux clients



de garder le silence, participation à des manifestations, visites dans les prisons, défense de clients poursuivis pour terrorisme) relèvent purement de leur exercice professionnel.

**REGRETTE** que le procès des 22 avocats se soit déroulé en violation manifeste des principes fondamentaux du procès équitables et des droits de la défense, garantis et protégés par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, dont la Turquie est signataire, et sous le contrôle d'une forte présence policière et militaire faisant obstacle à la confidentialité des échanges avec leurs avocats,

**DEMANDE** aux autorités turques de libérer nos confrères, défenseurs des droits de l'Homme, condamnés sur des accusations non fondées et en l'absence de preuve, et de permettre aux avocats d'exercer sans menace ni entrave en toutes circonstances.

**DENONCE** les procédures initiées en violation flagrante des Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau selon lesquels :

- « *Les pouvoirs publics veillent à ce que les avocats /a)puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue; /b) puissent voyager et consulter leurs clients librement, dans le pays comme l'étranger; et /c) ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie* » Principe n°16

- « *Les avocats ne doivent pas être assimilés à leurs clients ou à la cause de leurs clients du fait de l'exercice de leurs fonctions* » Principe n°18

- « *Les avocats, comme tous les autres citoyens, doivent jouir de la liberté d'expression, de croyance, d'association et de réunion. En particulier, ils ont le droit de prendre part à des discussions publiques portant sur le droit, l'administration de la justice et la promotion et la protection des droits de l'homme* » Principe n°23

**SE RESERVE** le droit de mener toute action internationale au soutien de nos confrères.

\* \*

Fait à Paris, le 18 novembre 2022